

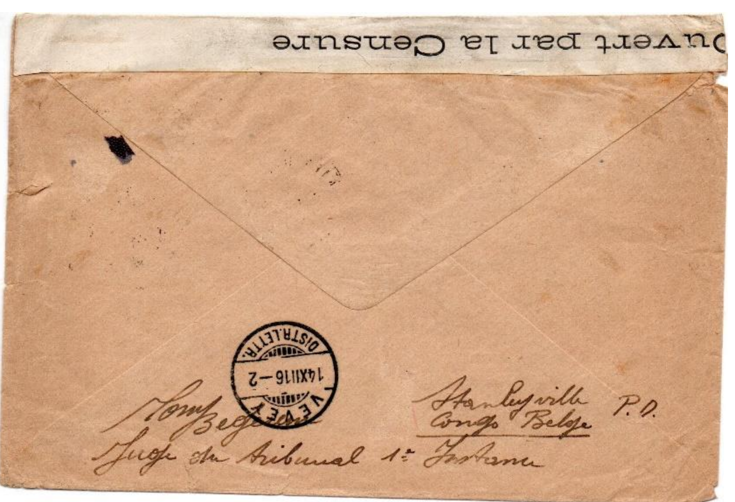
Les Congolâtres

Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Février – avril – juin – août – octobre – décembre

NUMERO 57 - Décembre 2022

CONTACTS : *Thomas & Philippe* **LINDEKENS** – *lindekens.bogaerts@skynet.be*





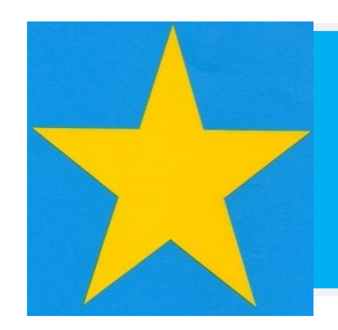
Lettre expédiée de Stanleyville le 16 octobre 1916 à destination de Vevey, Suisse où elle parvint le 14 décembre 1916.

Bande de censure congolaise + paraphe au recto (coin supérieur droit) – Bande rarissime (moins de 3 recensées – 2 types différents)

Tarif des lettres intrantionales à 25c./15gr. depuis le 01.04.1910.

Affranchie par 5x – 5c. vert de l'émission Mols « Bilingue 1915 ».

Collection Philippe Lindekens



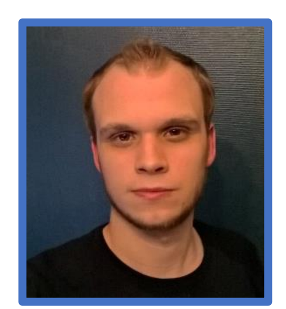
Les Congolâtres

COMITE DE REDACTION





Philippe Lindekens



Thomas Lindekens



Patrick Janssens



Luc Vander Marcken





Gerald Marriner

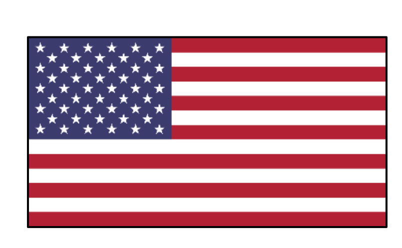


Michael Round



Jean Herreweghe
† 2018







Ken Goss



Alan Morvay

Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins avialable on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op: www.philafrica.be/CONGOLATRES

SOMMAIRE

Timbres du « Lado » - Signature « Lado » sur timbres de l'Etat Indépendant du Congo / Lado" stamps - "Lado" signature on stamps of the Congo Free State	Thomas Lindekens	page 5-20
Surtaxe aérienne insuffisante	Philippe Lindekens	page 21-37

EDITORIAL

Chers lecteurs,
Bonne lecture.

Dear readers,
Enjoy reading.

Timbres du « Lado »
Signature « Lado » sur timbres de l'Etat Indépendant du Congo

Lado" stamps
"Lado" signature on stamps of the Congo Free State

Par Thomas Lindekens



Introduction

L'enclave de Lado (pré-Lado) et la zone de Méridi font partie des sujets les plus populaires parmi les collectionneurs du Congo belge. Depuis l'ouvrage de l'Abbé G. Gudenkauf en 1985, plusieurs collectionneurs ont rajouté des informations supplémentaires sur celui-ci. Dans cet article, je vais clarifier le terme « timbres du Lado » que l'on voit encore très souvent apparaître dans la description de certains vendeurs voire même de certains collectionneurs. Et cela, malgré l'ouvrage réalisé par Patrick Maselis qui expliquait lui aussi le cas des timbres avec paraphe « Lado le date + paraphe ».

The Lado (pre-Lado) enclave and the Meridi area are two of the most popular subjects among collectors of the Belgian Congo. Since Abbé G. Gudenkauf's book in 1985, many collectors have added further information about it. In this article, I will clarify the term "Lado stamps" that we still see very often appearing in the description of certain vendors and even some collectors. And this, despite the work done by Patrick Maselis who also explained the case of stamps with paraph "Lado date + paraph".

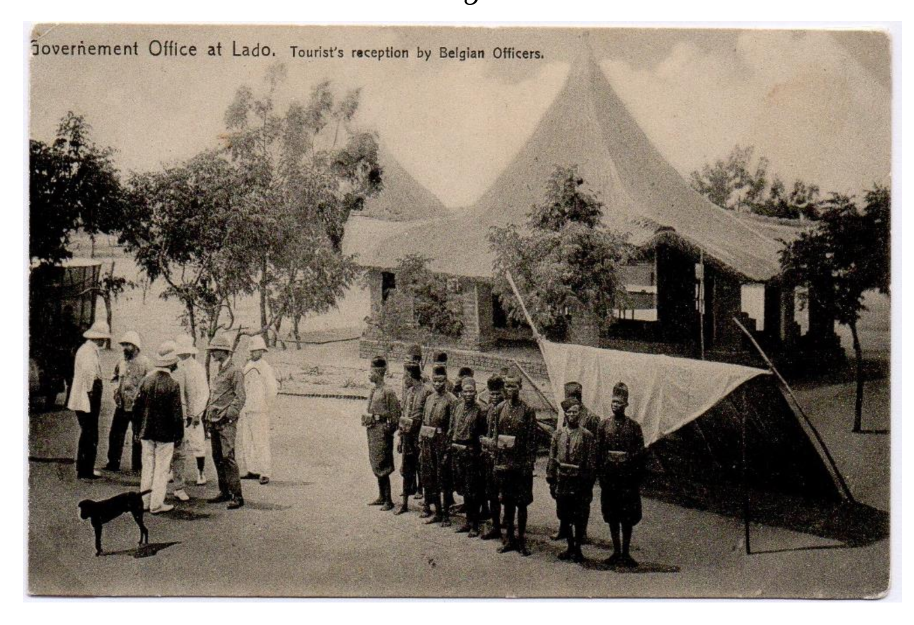
Il faut, en premier lieu, savoir que l'enclave de Lado (1897-1910) et la zone de Méridi (1905-1907) n'eurent jamais de bureau de poste. Les Britanniques, en mars 1902, firent une offre au Roi Léopold II pour lui permettre d'ouvrir des bureaux mais celui-ci la déclina. (Selon G. Gudenkauf pg.1).



It is necessary, in the first place, to know that the enclave of Lado (1897-1910) and the area of Meridi (1905-1907) never had a post office. The British, in March 1902, made an offer to King Leopold II to allow him to open offices, but he declined it (according to G. Gudenkauf p.1).

Les résidents du Lado avaient la possibilité, en fonction des époques et de leurs emplacements géographiques, d'utiliser des timbres provenant de trois pays différents : les timbres de l'Etat Indépendant du Congo (EIC) / Congo belge, du Soudan anglais et du Protectorat de l'Est Africain et Uganda.

Lado residents had the option of using stamps from three different countries, depending on the time and geographical location: the stamps of the Congo Free State (CFS)/Belgian Congo, the English Sudan and the East African and Uganda Protectorate.



Les résidents de la Zone de Méridi quant à eux semblent avoir utilisé exclusivement des timbres de l'Etat Indépendant du Congo. Il est à noter que cette affirmation se base uniquement sur le peu de courriers existant encore et qui nous sont parvenus. La zone de Méridi est abandonnée par les Belges le 29 août 1907.

Residents of the Meridi area seem to have used exclusively stamps of the Congo Free State. It should be noted that this statement is based solely on the few surviving letters that have come down to us. The Meridi zone was abandoned by the Belgians on August 29, 1907.

La signature « Lado »
The "Lado" signature

Le sujet de mon article est donc cette fameuse marque manuscrite en rouge ou en noir « Lado le » suivie d'une date et d'un paraphe/signature. Nous avons vu plus haut qu'il n'y avait pas de bureau ouvert dans l'enclave de Lado par décision du Roi Léopold II. Cependant, un bureau de contrôle postal fut ouvert lorsque la localité Lado devint le chef-lieu de l'Enclave en février 1904 (cf. Livres de G. Gudenkauf pg.91 et celui de P. Maselis pg.191).

The subject of my article is therefore this famous handwritten mark in red or black "Lado le" followed by a date and a paraph/signature. We have seen above that no office was opened in the enclave of Lado by decision of King Leopold II. However, a postal control office was opened when the locality of Lado became the capital of the Enclave in February 1904 (cf. books by G. Gudenkauf p.91 and by P. Maselis p.191).

La première date recensée à ce jour d'un document avec la signature « Lado le date + paraphe » est du 26 mars 1904. Cette signature était dans la plupart du temps effectuée par un agent officiel. Quelques rares exemples anecdotiques sont connus de timbres signés par l'expéditeur.

The first recorded date of a document with the signature "Lado date + paraph" is March 26, 1904. This signature was in most cases done by an official agent. A few rare anecdotal examples are known of stamps signed by the sender.

Ce bureau de Lado prenait en charge le courrier issu de l'Enclave de Lado, de l'Uélé et de la zone de Méridi. La marque « Lado le date + paraphe » est donc une marque de transit. Les documents rencontrés démontrent que le courrier revêtu de cette marque prenait presque exclusivement la route du fleuve Nil.

This Lado office processed mail coming from the Enclave of Lado, from the Uélé and from the zone of Méridi. The "Lado date + paraph" mark is therefore a transit mark. The documents we found show that mail bearing this mark was almost exclusively sent by the River Nile route.

La voie du fleuve Nil
The way of the Nile River

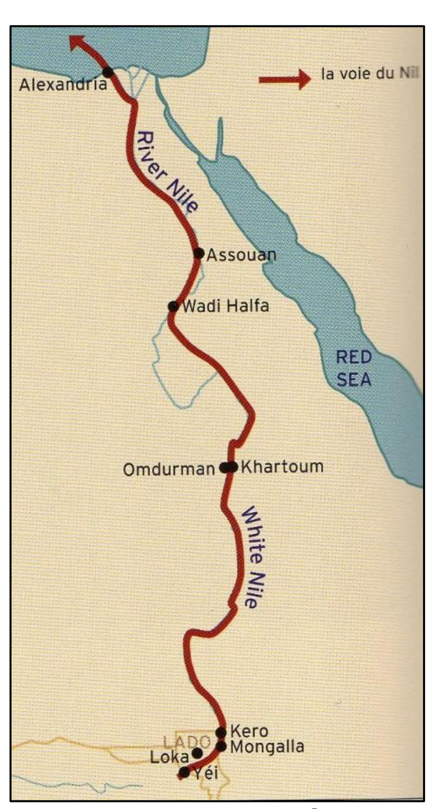
Cet itinéraire pour le transport du courrier depuis l'Enclave de Lado et la région de l'Uélé / Etat Indépendant du Congo a été ouvert en août 1900. C'était rapide et économique. La route par le Congo durait 2 à 3 mois et celle du Nil seulement 3 semaines. Le courrier était acheminé de Kero (Enclave de Lado) à Khartoum (Soudan) par bateau postal, puis par train jusqu'à Wadi-Halfa (le chemin de fer a été ouvert en décembre 1900). Arrivé à la gare de Wadi-Halfa, le courrier poursuivait son voyage en bateau jusqu'à Shellal, puis en train jusqu'à Alexandrie via Le Caire. Une liaison par bateau postal entre Omdurman et Kenissa avait été mise en place. Il avait également son propre cachet dateur circulaire "Travelling Post / White Nile".

This route for transporting mail from the Lado Enclave and the Uélé region, Congo Free State was opened in August 1900. It was fast and economical. The Congo route took 2 to 3 months and the Nile route just 3 weeks. The mail was transported from Kero (Lado Enclave) to Khartoum (Sudan) by mail boat, then by train to Wadi-Halfa (the railway was opened in December 1900). Upon arrival at the Wadi-Halfa station, the mail continued its journey by boat to Shellal, then by train to Alexandria via Cairo. A mail boat link between Omdurman and Kenissa was set up. It also had its own circular date stamp "Travelling Post / White Nile".

1. Avant le 26 mars 1904 [1]
1. Before March 26, 1904

Les exemples connus de courrier qui furent expédiés lors des premiers mois de l'ouverture de la voie du Nil et qui utilisent des entiers postaux de l'EIC ne furent pour la plupart pas oblitérés même lors du transit par les villes du Soudan anglais et d'Egypte. On connait quelques timbres ainsi que deux lettres oblitérées par l'ambulant « Travelling Post – White Nile » mais ce cachet n'était pas destiné à oblitérer au transit les timbres de l'Etat Indépendant du Congo.

The known examples of mail that were sent during the first months of the opening of the Nile route and using Congo Free State postal stationery were mostly not cancelled even during transit through the cities of English Sudan and Egypt. A few stamps are known as well as two letters cancelled by the "Travelling Post - White Nile" but this handstamp was not intended to cancel the stamps of the Congo Free State in transit.



Source : P. Maselis « Histoire postale de l'enclave de Lado » page 179

[1] Date empirique, tendant vers février 1904 et qui doit correspondre avec l'ouverture du bureau de contrôle à Lado.
[1] Empirical date, tending towards February 1904 and which must correspond with the opening of the control office in Lado.

La première ville par laquelle ces courriers transitaient, était Omdurman. Celle-ci n'oblitérait donc pas au début les timbres de l'EIC. Vers mars 1901, elle décide d'annuler les timbres de l'EIC avec une griffe en forme de « main de squelette ».

The first city through which these mails passed was Omdurman. This city did not cancel Congo Free State stamps at the beginning. Around March 1901, it decided to cancel Congo Free State stamps with a "skeleton hand" claw.





On connait « beaucoup » de timbres détachés oblitérés par cette main de squelette et très peu d'exemples sur courrier. Le cachet sur timbres détachés est toujours frappé deux fois. On voit même des timbres de l'émission Mols 1894 (5c. brun-rouge, 10c. bleu, 25c. orange et 50c. vert) qui furent mis hors cours le 31 décembre 1900, ce qui tendrait à penser à une production pour philatélistes.

We know "many" detached stamps cancelled by this "skeleton hand" and very few examples on mail. The cancellation on detached stamps is always struck twice. We even see stamps from the Mols 1894 issue (5c. red-brown, 10c. blue, 25c. orange and 50c. green) which were withdrawn on December 31, 1900, which would tend to suggest a production for philatelists.

Un peu plus tard vers avril 1901, Omdurman va se munir d'une oblitération (toujours frappée en noir) en forme de losange composé de 100 points que l'on nomme Retta 100. (extrêmement rare).

A little later towards April 1901, Omdurman will be provided with a cancellation (always in black) in the shape of a rhombus made up of 100 dots which has been named Retta 100 (extremely scarce).

Vers octobre 1901, le courrier en provenance de l'Enclave de Lado et de l'Uélé sera essentiellement traité à Khartoum qui oblitèrera les timbres de l'EIC au moyen d'une Retta à 306 points.

Around October 1901, mail from the Lado Enclave and the Uele was mainly processed in Khartoum, which cancelled Congo Free State stamps using a 306 dots Retta.













50c. olive avec double Retta 306 de Khartoum
50c. olive with double Retta 306 of Khartoum



Ce 50c. vert oblitéré par la Retta 306 de Khartoum est hors cours à partir du 31 décembre 1900. Donc la lettre qui avait été affranchie à l'aide de ce dernier a probablement échappé au contrôle d'Omdurman et a été annulé à Khartoum. Autre hypothèse, timbre mis sur enveloppe après le 31 décembre et donc hors cours.

This 50c. green cancelled by the Retta 306 of Khartoum was withdrawn from December 31, 1900. So the cover which had been franked with this one probably escaped the control of Omdurman and was cancelled in Khartoum. Other hypothesis, stamp put on envelope after December 31 and thus out of date.

2. Après le 26 mars 1904
2. After March 26, 1904

En décembre 1901, la route du Nil fut fermée jusqu'au début 1904. (suite aux divergences politiques entre le roi Léopold II et les Anglais). Le courrier emprunta la voie du fleuve Congo et fut oblitéré par les bureaux postaux de l'Etat Indépendant du Congo tels que Bumba, Buta, Léopoldville et principalement Ibembo.

In December 1901, the Nile route was closed until early 1904 (due to political differences between King Leopold II and the British). The mail took the Congo River route and was cancelled by post offices of the Congo Free State such as Bumba, Buta, Leopoldville and mainly Ibembo.

A partir de mars 1904, ces timbres (et entiers postaux) sont annulés pour la première fois à Lado par une marque manuscrite (en rouge ou en noir) se composant du mot "Lado" avec la date et la signature d'un contrôleur et cette pratique devient la norme jusque pratiquement la fin de l'occupation belge de l'Enclave de Lado. Ces timbres sont pratiquement tous annulés une seconde fois au passage à Khartoum par sa Retta 306 en noir. On en trouve (plus rarement) aussi uniquement oblitérés par la Retta 306 ou bien uniquement avec la marque manuscrite.

From March 1904, these stamps (and postal stationery) are cancelled for the first time in Lado by a handwritten mark (in red or black) consisting of the word "Lado" with the date and the signature of a controller and this practice becomes the norm until almost the end of the Belgian occupation of the Lado Enclave. These stamps are almost all cancelled a second time at the passage to Khartoum by its Retta 306 in black. One finds them (more rarely) also cancelled by the Retta 306 alone, or with the handwritten mark alone.

NOTE IMPORTANTE : il est possible de trouver des signatures différentes pour une période chronologique identique ; dans des couleurs différentes ou non.

IMPORTANT NOTE: it is possible to find different signatures for an identical chronological period; in different colors or not.

Signatures en noir brunâtre :
Signatures in brownish black :

Signature rencontrée fin de l'année 1904. Elle est noir brunâtre. On distingue sur la première ligne « Lado le … (date) » et sur la deuxième ligne la signature/paraphe ».

Signature seen at the end of the year 1904. It is brownish black. One distinguishes on the first line "Lado on ... (date)" and on the second line the signature / paraph ".

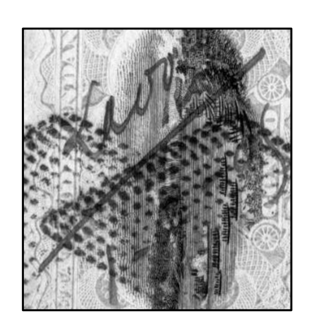


10c. carmin - Lado le ?? + paraphe - Retta 306 (Khartoum)
10c. carmine - Lado le ?? + paraph - Retta 306 (Khartoum)

Autre signature en noir
Other signature in black

Les particularités de cette autre signature sont le soulignement du mot « Lado » et l'absence de paraphe/signature.

The characteristics of this other signature are the underlining of the word "Lado" and the absence of paraph/signature.



10c. carmin
Lado le 1-2-05
Retta 306 (Khartoum) 2x

10c. carmine
Lado le 1-2-05
Retta 306 (Khartoum) 2x









25c. bleu
Lado le 30-3-05
Retta 306 (Khartoum)

25c. blue
Lado le 30-3-05
Retta 306 (Khartoum)

Autre signature en noir brunâtre
Other signature in brownish black

L'une des personnes qui signait les timbres pour la période de la fin de l'année 1905 utilisait une manière bien à elle pour annuler les timbres au passage à Lado. Elle ne signait pas chaque timbre individuellement. Elle inscrivait entre deux barres horizontales parallèles le mot Lado suivi de la date et de son paraphe de manière à recouvrir tout l'affranchissement en une fois.

One of the people who signed the stamps for the late 1905 period used his own way of cancelling stamps at Lado. He did not sign each stamp individually. He would write between two parallel horizontal bars the word Lado followed by the date and his paraph so as to cover the entire franking at once.



15c. ocre
« Lado 1-12-05 »
Retta 306
(Khartoum)

15c. ochre
"Lado 1-12-05
Retta 306
(Khartoum)



25c. bleu
« Lado 1-12-05 »
Retta 306 (Khartoum)

25c. blue
"Lado 1-12-05
Retta 306 (Khartoum)



40c. vert-bleu
« Lado le »
Retta 306 (Khartoum)

40c. blue-green
"Lado le
Retta 306 (Khartoum)

Signatures en rouge :
Signatures in red :

Les caractéristiques de cette signature sont le mot « Lado » et la date sur une seule ligne (à cheval sur la lettre) le tout entre deux traits horizontaux parallèles. Après analyse graphologique, je pense que cette personne est la même que celle vue précédemment. La date recensée pour cette signature en rouge est le 31-12-05.

The characteristics of this signature are the word "Lado" and the date on a single line (straddling the letter) all between two parallel horizontal lines. After graphological analysis, I think that this person is the same as the one seen previously. The date recorded for this signature in red is 31-12-05.



10c. carmin
(Lado le ?/ ? /05 + paraphe)
Retta 306 (Khartoum)

10c. carmine
(Lado le ?/ ? /05 + paraph)
Retta 306 (Khartoum)

Une deuxième période de fermeture de la voie du Nil eut lieu de décembre 1905 à mai 1906. (suite à nouveau aux divergences politiques entre le roi Léopold II et les Anglais).

A second period of closure of the Nile route took place from December 1905 to May 1906 (again due to political differences between King Leopold II and the British).



25c. bleu
Lado 29/02/06 + paraphe

25c. blue
Lado 29/02/06 + paraph

La route du Nil est fermée à cette époque. On peut donc supposer que la lettre qui était affranchie par ce timbre a pris la route du fleuve Congo et que c'est pour cette raison que le timbre n'a pas reçu la Retta 306 de Khartoum.

The Nile route is closed at this time. We can suppose that the letter franked by this stamp took the Congo River route and that is why the stamp did not receive the Retta 306 of Khartoum.

Une carte postale est connue par la voie du fleuve Congo lors de cette fermeture de la voie du Nil par les Anglais, le timbre fut annulé « LADO LE 1er-1-06 » (en noir avec une autre signature/paraphe).

A postcard is known via the Congo River route during this closure of the Nile route by the British, the stamp was cancelled "LADO Le 1er-1-06" (in black with another signature/paraph).

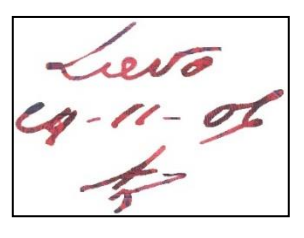
3. Après mai 1906
3. After May 1906

Réouverture de la voie du Nil. La quasi-totalité des timbres de l'EIC recevra à nouveau l'annulation Retta 306 au transit par Khartoum.

Reopening of the Nile route. Almost all Congo Free State stamps will again receive the Retta 306 cancellation in transit through Khartoum.

Signatures en rouge :
Signatures in red :





25c. bleu
Lado 29/11/06 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

25c. blue
Lado 29/11/06 + paraph
Retta 306 (Khartoum)

40c. vert-bleu
Lado 29/9/06 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

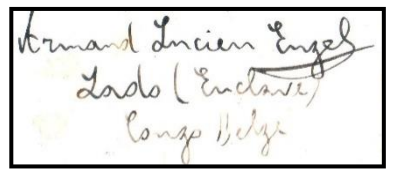
40c. blue-green
Lado 29/9/06 + paraph
Retta 306 (Khartoum)

A noter que certaines valeurs sont plus rares que d'autres, le 40c. est un des timbres les plus rares parmi les valeurs inférieures au 1Fr.

Note that some values are rarer than others, the 40c. is one of the scarcest stamps among the values lower than 1Fr.

Signature d'« Engel » (Armand Lucien Engel était un sous-officier de la Force Publique en poste dans l'Enclave de Lado).

Signature of "Engel" (Armand Lucien Engel was a Public Force non-commissioned officer stationed in the Lado Enclave).





10c. carmin
Lado 2/8/06 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

10c. carmine
Lado 2/8/06 + paraph
Retta 306 (Khartoum)



50c. olive
Lado 2/8/06 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

50c. olive
Lado 2/8/06 + paraph
Retta 306 (Khartoum)

Autre signature en rouge
Other signature in red

Cette signature existe aussi en noir, on la verra un peu plus loin dans l'article.
This signature also exists in black, as we will see later in the article.





15c. ocre
Lado 30.1.07 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

15c. ochre
Lado 30.1.07 + paraph
Retta 306 (Khartoum)

Signatures en noir :
Signatures in black :

Signature de « Stas » (Paul Stas était le secrétaire du commandant de l'Enclave, le Baron de Renette). C'est cette personne qui a signé le premier courrier connu avec la marque Lado + date + paraphe du 26 mars 1904 en noir. Il semblerait donc que l'on soit en présence d'un expéditeur qui signait lui-même ses timbres.

"Stas" signature (Paul Stas was the secretary of the commander of the Enclave, Baron de Renette). It is this person who signed the first known mail with the mark Lado + date + initial of March 26, 1904 in black. It would thus seem that we are in the presence of a sender who signed his stamps himself.





50c. olive
Lado 30.5.07 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

50c. olive
Lado 30.5.07 + paraph
Retta 306 (Khartoum)

Autre signature en noir
Other signature in black

Même signataire que le 15c. daté du 30/1/07 vu un peu plus haut mais ici, 2 mois plus tard, il utilise une encre noire.

Same signatory as the 15c. dated 30/1/07 seen above but here, 2 months later, he uses a black ink.





5c. vert - Lado 30/03/07 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

5c. green - Lado 30/03/07 + paraph
Retta 306 (Khartoum)



5c. vert
Lado 31/3/07 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

5c. green
Lado 31/3/07 + paraph
Retta 306 (Khartoum)

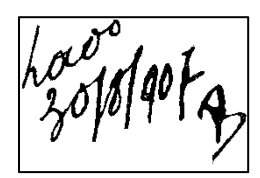


Fragment de lettre – 5c. vert et 10c. (2x) carmin
Lado 30/3/07 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

Piece of cover- 5c. green and 10c. (2x) carmine
Lado 30/3/07 + paraph
Retta 306 (Khartoum)

Autre signature en noir

Other signature in black





5c. vert
Lado 1/5/907 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

5c. green
Lado 1/5/907 + paraph
Retta 306 (Khartoum)



50c. olive
Lado 30/8/907 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

50c. olive
Lado 30/8/907 + paraph
Retta 306 (Khartoum)



10c. carmin
Lado 1/5/907 + paraphe
Retta 306 (Khartoum) - 2x

10c. carmine
Lado 1/5/907 + paraph
Retta 306 (Khartoum) - 2x



25c. bleu
Lado 5/9/907 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

25c. blue
Lado 5/9/907 + paraph
Retta 306 (Khartoum)

Autre signature en noir

Other signature in black





5c. vert
Lado 1/8/07 + paraphe
Sans Retta 306 (Khartoum)

5c. green
Lado 1/8/07 + paraph
without Retta 306 (Khartoum)



15c. ocre
Lado 1/8/07 + paraphe
Retta 306 (Khartoum)

15c. ochre
Lado 1/8/07 + paraph
Retta 306 (Khartoum)

Petite remarque que je répète ici, la zone de Méridi est abandonnée par les Belges le 29 août 1907.

Small remark that I repeat here, the area of Meridi is abandoned by the Belgians on August 29, 1907

4. Après le 30 novembre 1907
4. after November 30, 1907

A partir de la fin de l'année 1907, apparait une annulation « O » sur les timbres de l'EIC en plus d'être annulés « Lado + date + paraphe ».

From the end of the year 1907, appears a cancellation "O" on the stamps of the Congo Free State in addition to being cancelled "Lado + date + paraph".

Signature (J.D.) en noir
Signature (J.D.) in black

On connait 7 lettres dont les timbres ont été signés le même jour de la même main et annulés par deux « O ». Ces 7 lettres empruntent la voie normale jusqu'à Khartoum, ensuite elles prennent la direction de Suez-Port-Saïd.

We know 7 covers whose stamps were signed on the same day by the same hand and cancelled by two "O"s. These 7 covers take the normal route to Khartoum, then they take the direction of Suez-Port-Saïd.



25c. bleu
Lado 30/11/07 + paraphe
annulation « O » 2x

25c. blue
Lado 30/11/07 + paraph
cancellation "O" 2x



10c. carmin
Lado 30/11/07 + paraphe
annulation « O » 2x

10c. carmine
Lado 30/11/07 + paraph
cancellation "O" 2x

Signature en rouge[2]
Red signature[2]

On pourra remarquer qu'au lieu de 2 « O », on passe à quatre « O » placés aux quatre coins du timbre.

We can notice that instead of 2 "O"s, we pass to four "O"s placed at the four corners of the stamp.



5c. vert - Lado 30/11/07 + paraphe
annulation « O » 4x

5c. green - Lado 30/11/07 + paraph
cancellation "O" 4x

[2] On n'a pas encore rencontré de courrier avec des timbres signés en rouge de cette manière (avec ce paraphe).
We have not yet encountered any mail with stamps signed in red in this manner (with this paraph).

Quelques mois plus tard, la marque manuscrite « Lado + date + paraphe » sera accompagnée de deux barres horizontales. (Date déjà vue : 30.1.08)

A few months later, the handwritten mark "Lado + date + paraph" will be accompanied by two horizontal bars. (Date already seen: 30.1.08)

Cette marque « O » est une marque anglo-soudanaise apposée à Khartoum signalant probablement la nullité des timbres de l'EIC empruntant la voie du Nil. Cependant, on remarque que sur les lettres uniquement affranchies avec des timbres de l'EIC, il n'y a aucune taxe. Donc on peut considérer qu'il s'agissait d'une manière de signaler que ces timbres sont des timbres étrangers au Soudan. Et une espèce de mise en garde par les Britanniques pour les futurs envois provenant du Lado et passant par cette voie.

This "O" mark is an Anglo-Sudanese mark applied in Khartoum probably indicating the non-validity of Congo Free State stamps using the Nile route. However, we notice that on covers franked only with Congo Free State stamps, there is no postage due. So we can consider that it was a way of indicating that these stamps are foreign stamps in Sudan. And a kind of warning by the British for future shipments from Lado through this route.

Nous constatons qu'à partir de 1908, le courrier de l'Enclave de Lado qui emprunte la route du Nil sera exclusivement affranchi à l'aide de timbres soudanais. En ce qui concerne le courrier expédié de la zone de l'Uélé / EIC (et puis Congo belge) et qui emprunte la voie du fleuve Nil, celui-ci sera composé d'un affranchissement mixte de timbres du Congo belge couvrant le tarif intérieur + timbres du Soudan couvrant le tarif international.

We note that from 1908 onwards, mail from the Lado Enclave taking the Nile route will be franked exclusively with Sudanese stamps. As regards mail sent from the Uele / Congo Free State area (and then Belgian Congo) and taking the Nile River route, this will be composed of a mixed franking of Belgian Congo stamps covering the internal rate + stamps of Sudan covering the international rate.

Le 15 novembre 1908, l'État Indépendant du Congo est cédé à la Belgique par le Roi Souverain et prend la dénomination "Congo belge". Le 1er janvier 1909, les timbres de l'EIC sont surchargés « CONGO BELGE » et une nouvelle série de timbre dite « Mols -Unilingue » est produite.

On November 15, 1908, the Congo Free State was ceded to Belgium by the Sovereign King and took the name "Belgian Congo". On January 1, 1909, the stamps of the Congo Free State are overprinted "CONGO BELGE" and a new issue of stamps called "Mols-Unilingual" is produced.



5c. vert
Oblitération DUNGU
28 octobre 1909
Retta 306 (Khartoum)

5c. green
Obliteration DUNGU
28 October 1909
Retta 306 (Khartoum)

Les timbres du Congo belge utilisés pour affranchir du courrier posté dans l'Uélé/Congo belge seront oblitérés au bureau de Dungu / Uélé / Congo belge et parfois réannulés au passage à Khartoum (Cette ré-oblitération ne devrait pas avoir lieu) par la Retta 306. La marque manuscrite « Lado le + date + paraphe » disparait. La date de la fin de l'apposition n'est pas connue avec exactitude. La dernière date connue à ce jour est 30.1.08.

The stamps of the Belgian Congo used to frank mail posted in the Uélé/Belgian Congo will be cancelled at the office of Dungu/Uélé/Belgian Congo and sometimes additionally cancelled at the passage to Khartoum (this extra cancellation should not happen) by the Retta 306. The handwritten mark "Lado le + date + paraph" disappears. The date of the end of the affixing is not known exactly. The last known date to date is 30.1.08.

Le 30 juin 1910 l'Enclave de Lado est officiellement remise aux Britanniques.

On June 30, 1910 the Lado Enclave was officially handed over to the British.

5. FAUX et/ou DOUTEUX
5. FALSE and/or DOUBTFUL

5.1 - Griffe « EXPEDITION du NIL – KERO – CONGO BELGE »
5.1 – Straight linear mark " EXPEDITION du NIL – KERO – CONGO BELGE "

Deux avis existent sur cette griffe/surcharge noire. Certains l'estiment fausse, d'autres ont un avis plus réservé. On connait cette griffe sur entier postal mais l'exemple connu n'a pas de marque de transit. Je ne vais pas recopier ici ces avis. Je vous invite donc à consulter l'ouvrage de J. Du Four « Congo Cinquante ans d'histoire postale » page 472, ainsi que celui de P. Maselis « Histoire postale de l'Enclave de Lado » page 163.

There are two opinions about this black linear mark/overprint. Some consider it false, others have a more reserved opinion. We know this mark on postal stationery but the known example has no transit mark. I will not copy here these opinions. I invite you to consult the book of J. Du Four "Congo Fifty years of postal history" page 472, as well as that of P. Maselis "Postal history of the Enclave of Lado" page 163.



5.2 - Retta 121

Fausse Retta composée de 121 points, accompagnée d'une fausse annulation manuscrite en rouge « Lado le 30/12/1903 » (date impossible car le bureau de contrôle de Lado n'est pas ouvert à cette époque). Timbre accompagné au verso de la signature de Nysten.

False Retta composed of 121 points, accompanied by a false cancellation handwritten in red "Lado le 30/12/1903" (impossible date because the control office of Lado is not open at this time). Stamp accompanied on the back by the signature of Nysten.





10c. carmin - fausse Retta et fausse annulation manuscrite

10c. carmine - fake Retta and fake handwritten cancellation

5.3 - Fausse signature – « Nysten »
5.3 - False signature - "Nysten"

Ici la Retta est vraie, c'est celle de Khartoum composée de 306 points mais l'annulation manuscrite « Lado le + date + paraphe » a été rajoutée par le faussaire (la date est très souvent antérieure à février 1904 donc impossible puisque le bureau de contrôle de Lado n'est pas ouvert à cette époque). Timbres presque toujours accompagnés au verso de la signature de Nysten.

Here the Retta is genuine, it is the Khartoum one composed of 306 points but the handwritten cancellation "Lado le + date + parph" was added by the forger (the date is very often earlier than February 1904 thus impossible since the control office of Lado is not open at this time). Stamps almost always accompanied on the back by the signature of Nysten.



5c. brun-rouge
Vraie retta 306
fausse annulation
manuscrite 15/06/99

5c. red-brown
genuine retta 306
false handwritten
cancellation 15/06/99



5c. vert
Vraie retta 306
fausse annulation
manuscrite 2/5/05

5c. green
genuine retta 306
false handwritten
cancellation 2/5/05



15c. ocre
Vraie retta 306
fausse annulation
manuscrite 13/4/0?

15c. ochre
genuine retta 306
false handwritten
cancellation 13/4/0?

Conclusion

Les timbres de l'Etat Indépendant du Congo sont donc « signés » au transit par le bureau de Lado / Enclave de Lado à partir du 26 mars 1904 jusqu'au 30 janvier 1908[3]. Cette signature est effectuée par un agent officiel voire très rarement par l'expéditeur. On a pu décrypter quelques signatures et les attribuer à des personnes physiques souvent les secrétaires des différents commandants de l'Enclave de Lado. La couleur utilisée est le rouge ou le noir (sans périodicité). En ce qui concerne les dates manuscrites, elles sont presque toujours entre le 29-31 du mois et le 1-5 du mois suivant. Ces dates coïncident avec l'arrivée du vapeur postal de Khartoum à Lado.

The stamps of the Congo Free State are thus "signed" in transit by the office of Lado / Enclave of Lado from March 26, 1904 until January 30, 1908. This signature was done by an official agent or even (very rarely) by the sender. We have been able to decipher some signatures and to attribute them to actual persons, often the secretaries of the different commanders of the Enclave of Lado. The color used is red or black (in no particular pattern). As for the handwritten dates, they are almost always between the 29-31 of the month and the 1-5 of the following month. These dates coincide with the arrival of the steamer from Khartoum to Lado.

[3] Dates empiriques

La composition de la signature varie un peu:

- *« Lado le date + paraphe »*
- *« Lado + date + paraphe »*
- *« Lado + date »*
- …

The composition of the signature varies a little:

- *« Lado le date + paraph »*
- *« Lado + date + paraph »*
- *« Lado + date »*
- …

Il ne reste plus qu'à recenser toutes les signatures connues sur documents et à réaliser une classification.

All that remains to be done is to list all known signatures on documents and to carry out a classification.

Bibliographie
Bibliography

- GUDENKAUF, Abbé G. – *Histoire postale de l'enclave de LADO*, Bruxelles, 1985.
- MASELIS P., SCHOUBERECHTS V. et TAVANO L. - *Histoire postale de l'enclave de LADO*, Monaco, 2009.
- INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE – *bibliographie coloniale belge*, Tome I à VIII, Bruxelles, 1948.

Surtaxe aérienne insuffisante

Par Philippe Lindekens



La poste aérienne apparait au Congo belge en 1920 avec la Première LARA (Ligne Aérienne Roi Albert) et se poursuit par divers essais de premiers vols / raids entre Bruxelles et Léopoldville pour finir par une liaison régulière en 1935. Plus tôt, les Imperial Airways ont créé une ligne régulière entre Londres et Le Cap via Le Caire et diverses escales passant près de la frontière Est du Congo, permettant ainsi aux courriers congolais, dans le début des années 1930, de prendre l'avion via Juba, Kampala, Dodoma, Muanza (uniquement en 1931) et Broken Hill. De plus, dès 1925, la poste aérienne intérieure au Congo belge se développe pour finir par offrir un service gratuit à partir du 1er décembre 1940.

Airmail appeared in the Belgian Congo in 1920 with the First LARA (Ligne Aérienne Roi Albert) and continued with various trials of first flights between Brussels and Leopoldville to end up with a regular connection in 1935. Earlier, the Imperial Airways created a regular line between London and Cape Town via Cairo and various stopovers passing near the eastern Congo border, thus allowing Congolese mails in the early 1930s to fly via Juba, Kampala, Dodoma, Muanza (only in 1931) and Broken Hill. In addition, from 1925, domestic airmail in the Belgian Congo developed to eventually offer a free service from December 1, 1940.

En matière de tarif, un courrier par avion se décompose en une taxe de courrier de surface et d'une surtaxe aérienne pour le voyage par avion.

In terms of franking airmail is broken down into a surface mail charge and an airmail fees for air travel.

Ce très bref résumé me permet d'introduire le sujet de l'article, car qui dit « surtaxe aérienne » dit aussi « surtaxe aérienne insuffisante » en cas d'insuffisance d'affranchissement. Tout comme les tarifs postaux habituels, les surtaxes aériennes ont évidement changé au cours du temps et en plus, elles ne sont pas les mêmes, variant en fonction des distances parcourues et des lignes empruntées des diverses compagnies aériennes. Tout cela pour dire que l'expéditeur avait de quoi se tromper. Les échelons de poids seront rapidement aussi différents pour la voie aérienne (par 5gr) par rapport à celle de surface (par 20gr). La pesée devra donc être très précise, car une lettre peut rapidement dépasser les 5gr, et donc nécessiter un échelon supplémentaire de la surtaxe aérienne.

This very brief summary allows me to introduce the subject of the article, because whoever says "airmail fees" also says "insufficient airmail fees" in the event of insufficient postage. Just like the usual postal rates, airmail fees have obviously changed over time and in addition, they are not the same, varying according to the distances travelled and the routes taken by the various airlines. All this gives reasons for the sender to be wrong. The weight steps will quickly also be different for the air route (by 5gr) compared to that of the surface (by 20gr). The weighing must therefore be very precise, because a cover can quickly exceed 5gr, and therefore require an additional level of the airmail fees.

Pour justifier le fait que le courrier n'a pas pris l'avion par insuffisance de l'affranchissement, la poste va créer des griffes de « **SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE** » dans diverses formes, langues & texte. Les courriers concernés, feront alors le trajet par voie de surface (route, train, bateau) sans être taxés, à condition bien sûr que l'affranchissement soit suffisant pour la voie de surface.

To justify the fact that the mail did not take the plane due to insufficient postage, the post office will create "SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE" handstamps in various forms, languages & text. The

relevant mails will then make the journey by surface route (road, train, boat) without being taxed, provided of course that the postage is sufficient for the surface route.

Pour certain courrier, l'affranchissement de la surtaxe aérienne, malgré qu'il soit insuffisant pour la destination, pouvait être suffisant pour une partie du trajet en avion. On verra alors apparaître sur le courrier la griffe « **PAR AVION / DE ….. / A …..** » avec indication manuscrite du trajet parcouru par avion.

For some mail, incomplete airmail fees, although insufficient for the destination, could be sufficient for part of the journey by plane. We will then see the handstamp "PAR AVION / DE ….. / A ….." appear on the mail with a handwritten indication of the route taken by plane.

Pour quand même faire prendre l'avion au courrier insuffisamment affranchi, la poste congolaise va aussi créer une étiquette « **Pli insuffisamment affranchi par avion / prière de compléter** » et renvoyer le courrier à l'expéditeur qui le complétera et le remettra à nouveau au bureau de poste.

To still allow insufficiently franked mail to fly, the Congolese post will also create a label "*Pli insuffisamment affranchi par avion / prière de compléter* (Insufficiently franked for airmail / please complete)" and return the mail to the sender who will complete it and deliver it again to the office.

D'autres courriers, seront eux simplement taxés et prendront l'avion malgré l'insuffisance. Ce cas se présentent surtout dans les années 1950 où on ne peut imaginer un courrier du Congo qui ne prendrait pas l'avion, sauf si cela est clairement demandé par une mention telle que « par bateau » ou « par voie ordinaire » (de surface).

Other mails will simply be taxed and will fly despite the shortfall. This case occurs especially in the 1950s where one cannot imagine a mail from the Congo which would not take the plane, unless it is clearly requested by a mention such as "by boat" or "by ordinary route" (surface).

Cet article va illustrer les griffes de « **SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE** », autres seront consacrés aux griffe et étiquette mentionnées ci-dessus.

This article will illustrate the marking of « SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE », others will be devoted to the marking and label mentioned above.

La première griffe rencontrée par l'auteur apparaît en 1932, la dernière en 1959.

The first handstamp encountered by the author appeared in 1932, the last in 1959.

La première taxation pour insuffisance de la surtaxe aérienne est recensée en 1928 pour un trajet par avion intérieur au Congo et 1935 pour un trajet par avion entre Léopoldville et Bruxelles. Les autres taxations commencent en 1935 pour uniquement du courrier vers la Belgique et après la guerre 40-45, vers diverses destinations.

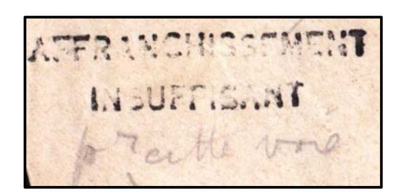
The first charge for insufficient airmail fees was recorded in 1928 for a domestic air journey within the Congo and 1935 for an air journey between Leopoldville and Brussels. The other taxations begin in 1935 (for mail to Belgium only) and after the war 40-45 (to various destinations).

Les marques « **SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE** », se retrouvent sur du courrier empruntant la ligne des Imperial Airways vers l'Europe, ou sur du courrier vers les USA & diverses destinations étrangères, ou sur du courrier en imprimé et …. sur du courrier vers la Belgique. Quelles conclusions en tirer ? pourquoi certains courriers prennent l'avion avec une taxation et d'autres sont recalés et deviennent

des courriers ordinaires avec la mention de surtaxe aérienne insuffisante ? des problèmes avec certaines lignes aériennes, pendant une période donnée ? un choix du postier, connaissant ou non la personne ?
"SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE" markings are found on mails using the Imperial Airways line to Europe, or on mail to the USA & various foreign destinations, or on printed rate mail and…. on mail to Belgium. What conclusions can be drawn? Why do some mails take the plane though underpaid, while others are rejected and become ordinary mails with the mention of insufficient airmail fees? Problems with certain airlines, during a given period? Postman's preference, knowing the sender or not?

Nous serions intéressés de publier toute information expliquant le pourquoi du choix de l'un ou l'autre cas. Merci à l'avance pour votre aide.
Remerciements à MM Vincent Schouberechts, Filip Van der Haegen, Charles Stockmans (www.congoposte.be) pour les scans des pièces fournies pour cet article.
We would be interested in publishing any information explaining the reason for choosing one case or another. Thank you in advance for your help.
Thanks to MM Vincent Schouberechts, Filip Van der Haegen, Charles Stockmans (www.congoposte.be) for providing document scans for this article.

1ère griffe rencontrée / Stanleyville 1932 - courrier par avion via Juba / Imperial Airways



Griffe sur deux lignes
AFFRANCHISSEMENT
INSUFFISANT
+ mentions au crayon noir gras
« **pr cette voie** » & « **+ de 10gr** »



Lettre (devant uniquement) expédiée par avion de Stanleyville le 3 septembre 1932 à destination de Bruxelles.
Voie demandée « par avion / via ABA – JUBA »
Apposition de la griffe encadrée AVION et de la griffe AFFRANCHISSEMENT INSUFFISANT

Il est fort probable que l'avion ait été quand même pris en intérieur vers Boma (1.50 Fr/20gr), c'est pourquoi la griffe AVION a été apposée.
Tarif : lettre vers la Belgique (01.01.31) à 1.25 Fr /20gr + surtaxe aérienne via Imperial Airways de 3 Fr/10gr (3x). La lettre pesant plus de 10 gr, l'affranchissement à 4F de surtaxe aérienne est insuffisant – manque 2 F.

2ème griffe rencontrée / stanleyville 1933 - courrier par avion via Juba / Imperial Airways



Griffe sur 2 lignes, manifestement passe-partout pour diverses voies aériennes, reprise par José Henin page 144 de son livre « L'épopée de l'air au Congo » ; aucune autre voie que « JUBA » n'a été recensée à ce jour.

SURTAXE AVION
INSUFFISANTE PR VOIE
+ ajout d'une autre griffe (différemment encrée)
JUBA



(Collection Filip Van der Haegen)

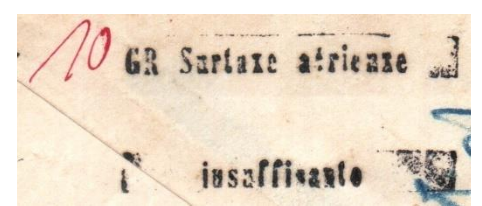
Lettre expédiée par avion de Stanleyville le 3 avril 1933 vers Bruxelles. Voie demandée « Avion Djuba ».

Pesée « 12 gr ».
Apposition de la griffe encadrée **AVION** et de griffe **SURTAXE AVION / INSUFFISANTE PR VOIE JUBA.** La griffe a évolué depuis l'année précédente, devenant plus précise, sans ajout de note manuscrite et permettant d'autres voies que JUBA.

Il est fort probable que l'avion ait été quand même pris en intérieur vers Boma (1.50 Fr/20gr), c'est pourquoi la griffe AVION a été apposée.

Tarif : lettre vers la Belgique (01.01.31) à 1.25 Fr /20gr + surtaxe aérienne via Imperial Airways de 3 Fr/10gr (3x). La lettre pesant plus de 10 gr, l'affranchissement à 2.50 F de surtaxe aérienne est insuffisant – manque 3.50 F.

3ème griffe rencontrée / ABA 1934 - courrier par avion via Juba / Imperial Airways



Griffe sur 2 lignes (ou deux griffes séparées ?)
GR Surtaxe aérienne
Insuffisante

Avec traces de cadrats du cachet
Ajout du poids « 10 » à l'encre rouge



Lettre expédiée par avion de Léopoldville-1 le 22 février 1934 à destination de Lalinde / France où elle parvint le 7 avril via Stanleyville le 3 mars et Aba le 8 mars.

Pesée « 10gr »
Tarif : valable à partir du 01.02.34 pour une lettre de 10gr.

Lettre en service international = 2.50 Fr/20gr + Surtaxe aérienne via Imperial Airways Juba vers Europe = 3 Fr / 5gr (2x) + Surtaxe aérienne intérieure = 1Fr / 5gr (2x)

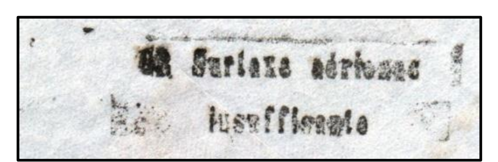
Affranchissement à 2.50 Fr + 2F Poste Aérienne – suffisant uniquement pour l'avion intérieur et insuffisant pour Imperial Airways (6F en plus), mais correct pour le tarif par bateau.
Au crayon bleu gars : mention « AVION » biffée, poids « 10gr » et calcul du tarif au verso « 6 (Imperial Airways) + 2 (avion intérieur) + 2.50 (port ordinaire) = 10.50 ».

Affranchissement : 50c + paire du 1F Indigènes + 2x 1F Poste aérienne 1921.

Elle a pris l'avion de Léopoldville 1 vers Stanleyville et Aba comme le prouvent les cachets de transit. La vérification et l'apposition de la griffe a donc probablement été faite à ABA.

4ème griffe rencontrée / ABA 1934 - courrier par avion via Juba / Imperial Airways

Fortement analogue à la précédente, même typographie mais pas d'espace entre les deux lignes, peut-être monté différemment dans le même cachet. Les lettres « GR » sont déjà fortement déformées et encrassées.



Griffe sur 2 lignes
GR Surtaxe aérienne
Insuffisante
Avec traces de cadrats du cachet

Lettre expédiée par avion de Watsa le 30 avril 1934 à destination de Borgerhout / Anvers où elle parvint le 31 mai (note manuscrite au verso du destinataire).



Tarif : valable à partir du 01.02.34 : Lettre en service vers la Belgique = 1.50 Fr/20gr + surtaxe aérienne via Imperial Airways via Juba vers Europe = 3 Fr / 5gr (2x)

Affranchissement à 4.50 F Mention « 7gr » (= 2 ports avion) est insuffisant pour Imperial. Airways (3F en plus), mais correct pour le tarif par bateau et pour l'utilisation de l'avion en service intérieur. (1 Fr/5gr)

Application de la griffe unilingue au verso « GR Surtaxe aérienne / insuffisante » non complétée point de vue du poids, mais indication de « 7gr » au recto au crayon rouge gras



Griffe probablement appliquée à Aba. Mention & griffe « AVION » - biffées au crayon rouge gras probablement à ABA.

Affranchissement : 50c + 1F Indigènes + 1F & 2F Poste aérienne 1921

5ème griffe rencontrée / ABA fin 1934 – 1935 / courrier par avion via Juba / Imperial Airways

Fortement analogue à la précédente, mais typographie différente, les lettres sont en majuscules pour « SURTAXE AERIENNE » mais pas d'espace entre les deux lignes, surement monté dans le même cachet que la 4ème griffe. Les lettres « GR » ont été supprimées.



Griffe sur 2 lignes
SURTAXE AERIENNE
Insuffisante
Avec traces de cadrats du cachet



Lettre expédiée par avion d'Aba le 19 juin 1935 à destination de Charlottenburg / Allemagne.

Tarif : valable à partir du 01.02.34 = lettre en service international = 2.50 Fr/20gr + Surtaxe aérienne via Imperial Airways via Juba vers Europe = 3 Fr / 5gr (2x)

Affranchissement à 5.50 Fr - Mention « 10g / 2 » (ports) est insuffisant pour Imperial Airways (3 Fr en plus) mais correct pour le tarif par bateau.

Mention & griffe « AVION » biffées au crayon bleu gras à Aba.

Affranchissement : 50c + paire du 75c Indigènes + 1F & 2F Poste aérienne 1921 + 50c Poste aérienne 1934 (participant au port normal).

6ème griffe rencontrée / Elisabethville - 1936



Griffe sur 3 lignes + diverses marques linéaires (typographie curieuse pour « V0ie » et « Représentée »)

V0ie Ordinaire
Taxe Avion
Non RePrèséntéé



(collection Vincent Schouberechts)

Lettre expédiée par avion d'Elisabethville le 6 juin 1936 (ou 1934 ? curieuse configuration du dateur pour l'année et l'heure) à destination de Bruxelles.

Tarif : valable à partir du 01.02.34 = lettre en service vers la Belgique = 1.50 Fr/20gr + Surtaxe aérienne = 3.50 Fr / 5gr (2x).

Affranchissement à 4.50 Fr – manque 50c.

Griffe apposée probablement au départ à Elisabethville.

7ème griffe rencontrée / Léopoldville 2 - 1939



Griffe sur deux lignes
AFFRANCHISSEMENT AERIEN
INSUFFISANT

Lettre expédiée par avion de Léopoldville 2 le 5 décembre 1939 à destination de New York / USA.

Tarif : valable à partir du 01.02.34 – lettre en imprimé international = 50c / 50gr +surtaxe aérienne en A.O. vers USA = 4.25 Fr / 5gr et vers la Belgique en A.O. = 0.60 Fr / 5gr.

Affranchissement à 1.70 Fr – correct vers Belgique par avion pour imprimé de 6-10gr.

Mais jugé par la poste comme non valable et biffé.

5c Parcs Nationaux + 40c & 1.25F Indigènes

Griffe « AFFRANCHISSEMENT AERIEN / INSUFFISANT » probablement apposé au départ à Léopoldville 2.

Griffe « officielle » pour tous les bureaux / 1938 - 1953



dimensions = 46 x 15 mm
griffe sur deux lignes encadrées



Lettre expédiée par avion d'Elisabethville le 8 février 1943 à destination de Dunellen / New Jersey / USA.

Tarif du 01.01.42 des lettres en service international = 3.50 Fr /20gr + surtaxe aérienne vers USA = 15.50 Fr / 5gr (2x).

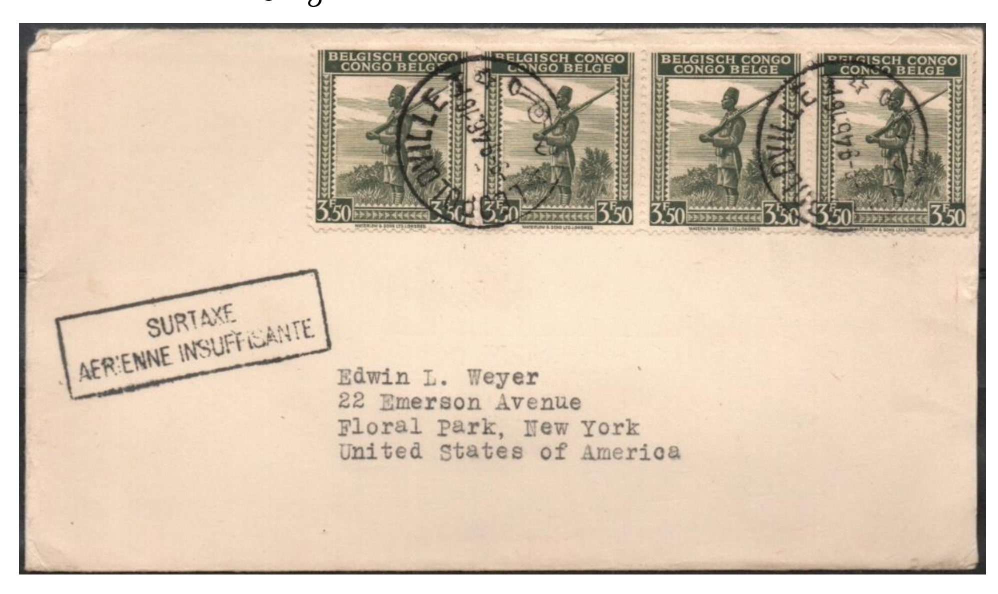
Affranchissement à 25.25 Fr – insuffisant, manque 9.25 Fr – apposition de la griffe SURTAXE / AERIENNE INSUFFISANTE



Bande de censure congolaise type Aa « CENSURE CONGO BELGE » apposé à Elisabethville le 8 février 1943 et par-dessus, bande de censure bilingue OPENED BY CENSOR UC8 (Groot) + cachet à armoirie A du Cap en violet.

(collection Thomas Lindekens)

Lettre expédiée par avion de Léopoldville-I le 9 septembre 1946 vers New York / USA.



Tarif : valable à partir du 01.01.42 – lettre internationale = 3.50 Fr/20gr + Surtaxe aérienne vers USA = 12.50 Fr / 5gr.

Affranchissement à 14 Fr – manque 2 Fr - insuffisant pour port avion, mais correct pour le tarif par bateau.

Affranchissement : 3.50 F Palmiers – bande de 4 – prédominance NL.

Application de la griffe unilingue encadrée SURTAXE / AERIENNE INSUFFISANTE.



Lettre expédiée par avion de Kamina le 25 octobre 1946 à destination de Wellesley / Mass. / USA via Elisabethville le 28 octobre.

Tarif : valable à partir du 01.01.42 – lettre en service international = 3.50 Fr/20gr + Surtaxe aérienne vers USA = 12.50 Fr / 5gr (2x).

Mention au crayon rouge de pesée « 7 grs » = 2 ports avion

Affranchissement à 10.30 Fr – manque 18.20 Fr - insuffisant pour port avion vers USA, et insuffisant aussi pour l'avion vers la Belgique (3.50 Fr + 2x 6 Fr / 5gr = 15.50 Fr).

Affranchissement : + 15c (2x) + 2.50 F Palmiers – bande de 4 – prédominance FR

Application de la griffe unilingue encadrée (une par erreur sur un timbre)
SURTAXE / AERIENNE INSUFFISANTE
et de la griffe
PAR AVION DE_______A _________
Complétée au crayon bleu gras « de Léo à BXL »

Cadeau de la poste, il manque toujours 5.20 Fr.

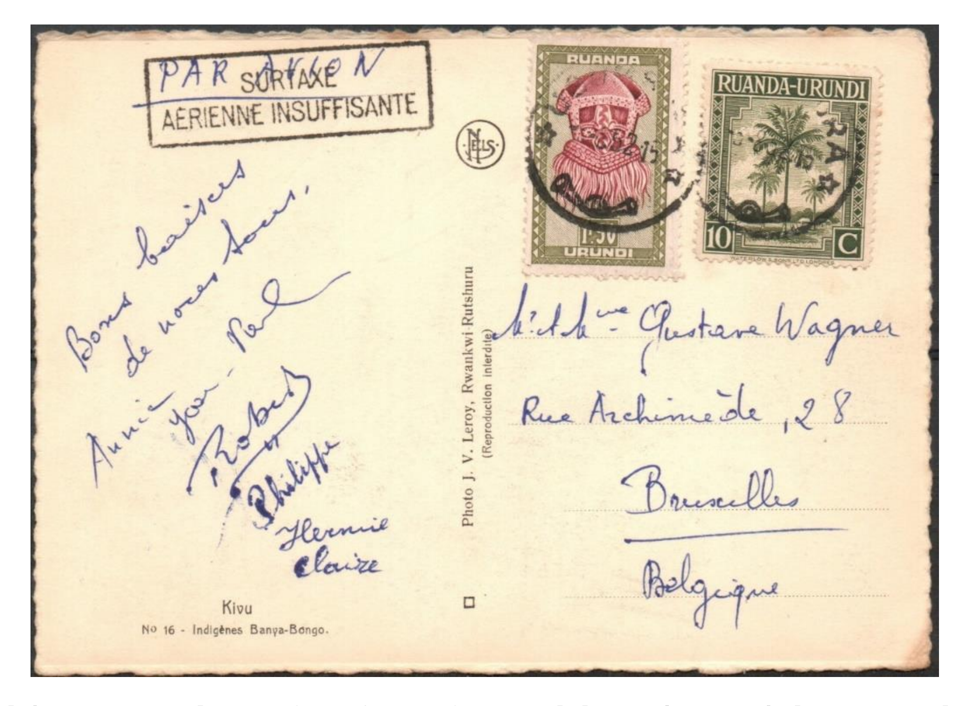


Lettre expédiée par avion de Goma le 17 février 1947 à destination de Chicago / USA.

Tarif : valable à partir du 01.01.42 – lettre en service international = 3.50 Fr/20gr + Surtaxe aérienne (01.01.47) vers USA = 7.50 Fr / 5gr (2x).

Affranchissement à 11 Fr – correct pour le premier port avion de 0-5gr.

Pas d'indication de pesée, mais d'abord apposition d'une griffe « T » de taxation à « 1 F 05 OR » puis biffée et apposition des griffes SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE et PAR AVION DE ….. / A ……. complétée « de Léo à Bruxelles ». Preuve de la présence d'un second échelon de poids aérien de 5gr.



Carte-vue expédiée par avion d'Usumbura / Ruanda-Urundi le3 août 1952 à destination de Bruxelles / Belgique.

Tarif : valable à partir du 01.08.49 – carte postale en imprimé (max 5 mots + signatures) vers la Belgique = 60c + Surtaxe aérienne AO (15.02.49) vers Belgique = 1 Fr / 20gr.

La poste n'a pas considéré le tarif imprimé de la carte-vue, pas de mention « imprimé » mais bien 5 mots et signatures.

Griffe SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE apposée sur la mention « PAR AVION ».

Variante de la griffe encadrée unilingue / Leopoldville-Aerogare - 1953



dimensions = 39 x 11 mm

Lettre expédiée par avion de Léopoldville-Aérogare le 28 février 1953 à destination de Bruxelles où elle parvint le 26 mars.

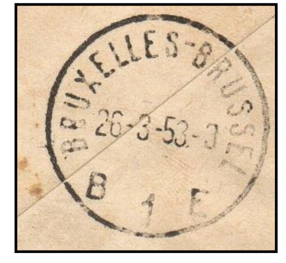
Tarif : valable à partir du 01.06.52 – lettre par avion - taxes combinées vers la Belgique = 7 Fr / premiers 10gr.

Affranchissement à 3 Fr – insuffisant pour port avion, mais correct pour le tarif par bateau.

Texte PAR AVION biffé.

Affranchissement : 3 F - Masques

Application de la griffe unilingue encadrée « SURTAXE AERIENNE /INSUFFISANTE ».



Elle fut probablement transportée par le paquebot Leopoldville (6) arrivé à Anvers le 25.03.53
Mention du bureau de poste belge « adresse insuffisante / retour exp. » - biffée avec adresse complétée.



(collection Vincent Schouberechts)

Lettre expédiée par avion de Léopoldville-Aérogare le 27 février 1953 (probablement) à destination de Bruxelles 3.

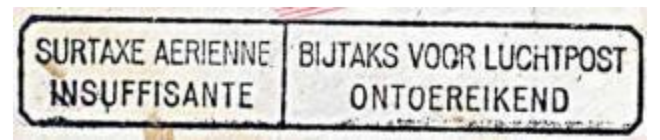
Tarif : valable à partir du 01.06.52 – lettre en imprimé par avion - taxes combinées AO vers la Belgique = 3 Fr / 15gr.

Griffe encadrée TROUVE A LA BOITE (indiquant que la lettre a été déposée dans une boite postale et pas au guichet. Lettre considérée sans doute au premier abord comme une lettre ordinaire par avion et apposition de la griffe « T » de taxation et 3 Fr (double de l'insuffisance) pour une pesée de 10 gr – le tout biffé car la lettre est un imprimé.

Affranchissement à 1.50 Fr – insuffisant pour port avion, mais correct pour le tarif par bateau
Texte PAR AVION biffé.

Griffe encadrée SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE

Griffe « officielle » BILINGUE encadrée pour tous les bureaux / 1953 - 1959



dimensions = 74 x 12 mm



Lettre expédiée par avion de Kisenyi le 10 décembre 1954 à destination de Paris / France.

Tarif : valable à partir du 01.07.53 - lettre en service international = 4.50 Fr / 20gr + Surtaxe aérienne vers l'Europe = 3 Fr / 5gr.

Affranchissement à 10 Fr – insuffisant pour port avion sans doute pour cause d'échelon avion supérieur à 5gr, pour une lettre de 6-10 gr correspondant à 10.50 Fr, mais largement suffisant pour le tarif par bateau à 4.50 fr.

Apposition de la griffe bilingue encadrée
SURTAXE AERIENNE / BIJTAKS VOOR LUCHTPOST
INSUFFISANTE / ONTOEREIKEND
Ainsi que de la griffe bilingue encadrée
PAR AVION DE____ A_____ /
PER VLIEGTUIG VAN ______ TOT ________
Complété au bic bleu « de Bukavu à Leo »

Port avion gratuit au Congo depuis le 1er décembre 1940.



(collection Vincent Schouberechts)

Lettre expédiée par avion de Basoko C le 26 novembre 1954 à destination de Chicago / USA.

Tarif : valable à partir du 01.07.53 - lettre en service international = 4.50 Fr / 20gr + Surtaxe aérienne vers les USA = 5 Fr / 5gr.

Affranchissement à 8 Fr – manque 50c.

Mention « T 0.19 fr or » - biffé et « avion jusque Léo » (service aérien en intérieur gratuit depuis le 01.12.40) – curieux car la lettre aurait pu aller par avion jusqu'en Europe (7.50 Fr de tarif) puis par bateau jusqu'aux USA et apposition de la griffe bilingue SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE.



Carte postale expédiée d'Usumbura le 30 septembre 1957 à destination de Namur.

Griffe congolaise bilingue « SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE »

Tarif du 01.03.54 : carte postale vers la Belgique en imprimé = 80c., cependant, la carte comporte des écritures pour plus de 5 mots et donc le tarif doit être de 1.20 Fr – non détecté par la poste.

Kansi, le 26 Septembre 1957

Cher Confrère,

J'accuse bonne réception des I.M. que vous m'avez fait parvenir pour régler le renouvellement de mon abonnement 1957/58.Prenant soin de votre recommandation,je m'en acquitterai donc à vos intentions sans trop tarder.Je désire aussi,dans la mesure des possibilités,maintenir ce mode de paiement pour l'année à venir. Avec tous mes remerciements

Fraternellement Signature,

M. De Bruyne P.B.

P.S. Puis-je vous demander de prendre note de mon changement d'adresse : Petit Séminaire KANSI Ruanda Congo Belge

Merci d'avance.

Carte postale non affranchie - Griffe congolaise « T » de taxation.

A l'arrivée, taxation au double de ce qui manque (0.80 Fr), soit 1.60 Fr par

- 80c vert-émeraude (paire) – chiffre sur lion héraldique

annulés par la griffe belge « T », apposée à cheval sur les timbres – encre rouge.

Griffe « officielle » BILINGUE – NON encadrée pour tous les bureaux / 1959 - 1961

SURTAXE AÉRIENNE INSUFFISANTE
BIJTAKS VOOR LUCHTPOST ONTOEREIKEND



Lettre expédiée par avion d'Usumbura-2 le 23 mai 1959 à destination de Chicago / USA où elle parvint le 14 juillet.

Tarif : valable à partir du 01.01.58 – lettre en service international = 5 Fr /20gr + surtaxe aérienne vers USA = 5 Fr / 5g.

Affranchissement à 7.50 Fr – insuffisant pour port avion.

Impression PAR AVION biffée et ajout de la mention manuscrite au bic « voir bateau ».

Affranchie par 3 Fr Fleurs RU (2x) + 1.50 Fr Voyage Royal du Roi Baudouin RU.

Application de la griffe bilingue SURTAXE AERIENNE INSUFFISANTE / BIJTAKS VOOR LUCHTPOST ONTOEREIKEND.

Disponible gratuitement sur/available free from:
http://www.philafrica.be/MAGHREBOPHILA/index.htm

